

**AU CONSEIL COMMUNAL DE
COSSONAY**

Cossonay, le 7 avril 2022

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 01/2022 relatif à la création d'un « point i » à l'Hôtel Le Funi

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission désignée par le bureau pour étudier le préavis municipal n°01/2022 s'est réunie une première fois au bâtiment administratif le mercredi 9 mars, en présence de Mme Valérie Induni, syndique. Les réponses fournies aux commissaires nécessitant un complément d'information, une seconde réunion a eu lieu le mardi 22 mars à l'Hôtel Le Funi, sur proposition des deux gérantes de l'établissement, Marie-Laure Etienne et sa fille Lucie.

Introduction

Afin de faire rayonner Cossonay et sa région - axe de développement inscrit dans le programme de législature 2021/2026 - la Municipalité souhaite se doter d'un outil de promotion touristique. Estimant qu'un projet d'office du tourisme est trop ambitieux et coûteux au regard du bassin de population, cette dernière préconise la création d'un « point i ». Autrement dit, un point d'information destiné aussi bien aux voyageurs qu'aux habitants. Structure qui, contrairement à d'autres communes du district, n'existe pas à l'heure actuelle à Cossonay. Et ce, malgré les atouts touristiques évoqués dans ledit préavis.

Jouant déjà en partie ce rôle « d'informateur » avec leur clientèle et fort de leur expérience dans le domaine de l'hôtellerie, les gérantes de l'Hôtel Le Funi, Marie-Laure Etienne et sa fille Lucie, ont dès lors manifesté leur intérêt. Ces dernières proposent d'implanter ce point d'information à la réception de leur établissement (propriété communale) et d'engager le personnel nécessaire afin de répondre à la demande, moyennant soutien financier de la Commune de Cossonay. Dans un second temps - pour autant que le Conseil communal approuve la création du « point i » - plusieurs projets (point 3 du préavis) sont envisagés afin d'étoffer l'offre touristique. Ces charges d'investissement seront couvertes par le canton et des acteurs privés.

Le financement communal, lui, concerne uniquement les charges d'exploitation liées à la rémunération du personnel engagé par les gérantes de l'Hôtel Le Funi. Il se monte à CHF 22'000.- par année, soit environ CHF 5.- par habitant. Cette somme doit permettre d'assurer 480 heures de permanence du point d'information. En-dehors de ces heures d'ouvertures « officielles », Marie-Laure Etienne et sa fille Lucie s'engagent à répondre personnellement à la clientèle, qu'elle soit résidente de l'hôtel ou de passage. A noter que les horaires évoqués dans ledit préavis sont susceptibles d'être adaptés en fonction de la demande et que les CHF 3.- par habitant annuels destinés au financement de l'Association Morges Région Tourisme (MRT) demeurent inchangés.

Analyse du projet

Compte tenu de l'importance pour une ville de plus de 4'000 habitants de se doter d'un outil promotionnel, la commission chargée d'étudier le préavis 01/2022 estime la démarche intéressante et enrichissante pour Cossonay et sa région. Tout en sachant que ce projet se veut « expérimental » puisque la commune ne possède pas le recul nécessaire concernant la viabilité de ce type de structure. Une période de trois ans - liée à l'aide cantonale de la Loi sur l'Appui au Développement Economique (point 3 du préavis) - semble être opportune afin de mettre en place le point d'information, de le développer et surtout de le faire connaître auprès du public cible. Un bilan devra être dressé par la Municipalité à l'issue de ce cycle pour décider ou non de reconduire le montant en question dans les futurs budgets communaux.

S'il est difficile à l'heure actuelle d'estimer combien de personnes solliciteront le « point i », les chiffres communiqués par l'Hôtel Le Funi se veulent encourageants. En effet, lors de l'exercice 2019 (pré-Covid), l'établissement a enregistré 4'600 nuitées. Si l'objectif de tous les partenaires concernés est de toucher également les touristes de passage et les habitants de la région, cette population constitue une réelle base de travail. Quant au futur personnel engagé par Marie-Laure Etienne et sa fille Lucie pour s'occuper du point d'information, la commission est heureuse d'apprendre que de « jeunes retraités » de Cossonay se sont d'ores et déjà montrés intéressés par cette fonction.

Afin que chaque partenaire puisse travailler en toute transparence, les commissaires encouragent vivement la Municipalité à exiger un rapport annuel de la part des deux gérantes de l'Hôtel Le Funi, comprenant notamment un décompte des heures facturées. Ceci afin de s'assurer que le soutien communal finance effectivement le fonctionnement du « point i » et non les activités hôtelières de l'établissement.

Vu ce qui précède, la commission propose au Conseil d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal n° 01/2022,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- D'approuver la création d'un « point i » à l'Hôtel le Funi ;
- D'accepter de financer les charges d'exploitations annuelles par un montant de CHF 22'000.- à inscrire au budget communal chaque année ;
- D'accepter une ligne budgétaire complémentaire pour l'année 2022 pour la somme de CHF 11'000.- ;

Pour la commission :

Romain Roseng (rapporteur) :



Marie-Claire Leiser :



Yannick Maury :

